



CEP

17

GOVTU
PLONGE
EN
EAUX
TROUBLES



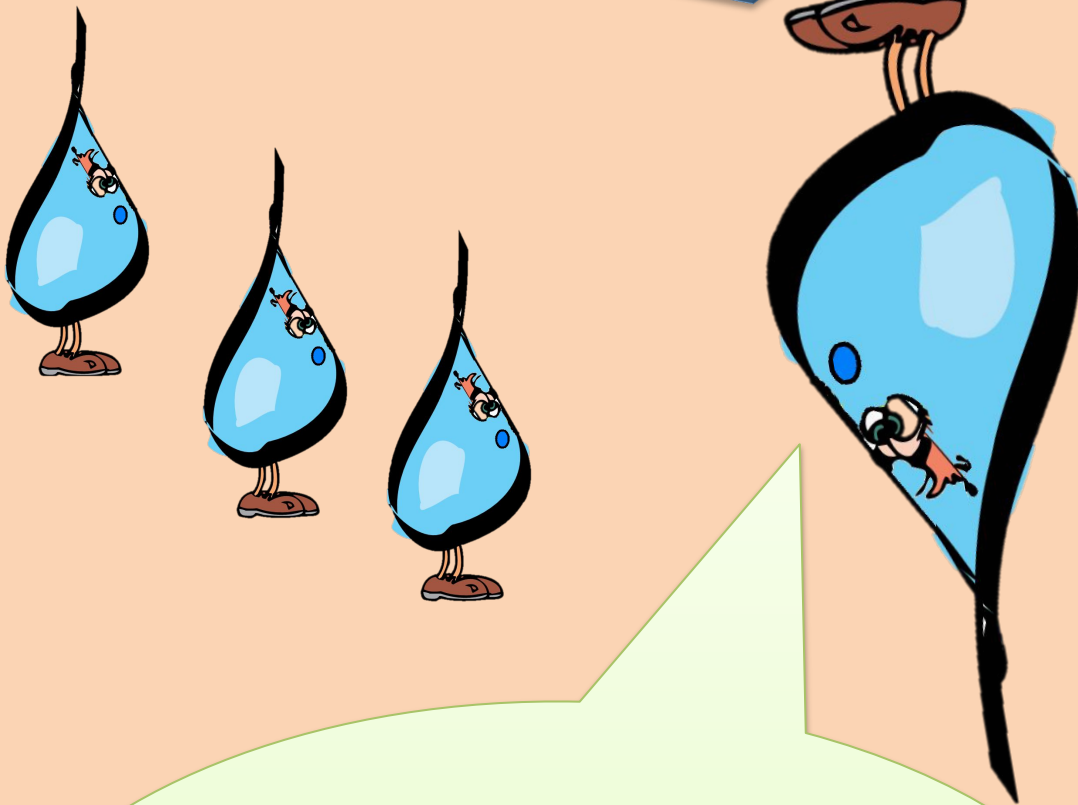
-Bonjour ! Qui es-tu, toi ?



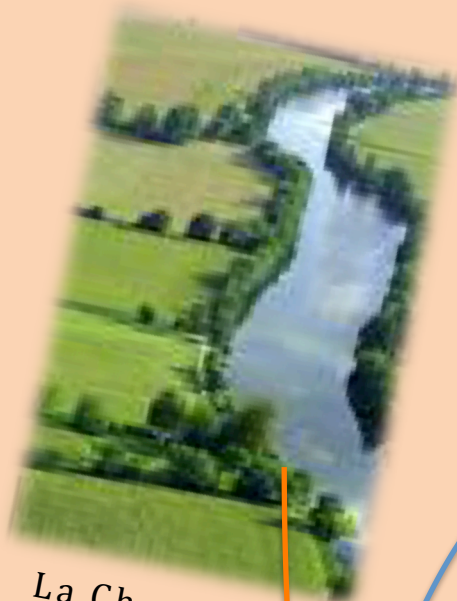
*Bonjour et bonne soif !
Moi, c'est Gouttu !*

-D'où viens-tu, Gouttu ?

J'arrive de Coulange-sur-Charente : la CDA de La Rochelle a une usine, là-bas ! Même qu'elle en a délégué la gestion à une société privée, la SAUR, pour qu'elle puisse faire des bénéfices !



Maïs, bon, j'ai aussi des cousines issues des captages de Fraïse et de Varaïze. Ça, ça appartient à la commune de La Rochelle, alors c'est sa régie qui s'en occupe !



La Charente



Varaize



Fraise



**Eh ! Vous, là-bas, dans le fond,
vous écoutez ?**

Je résume :

Moi, Gouttu et mes semblables,
venons, soit de la Charente et dans
ce cas transportés au château
d'eau du Pré- carré à Aytré, soit à
Fraise ou à Varaize et amenés
alors aux châteaux d'eau de Saint
Éloi.



Saint-Éloi



Le Pré carré



« Vous écoutez toujours ?

Je continue :

Moi, Gouttu, et mes semblables,
sommes gérés

Pour notre production

soit par un organisme public (régie
de La Rochelle, SIAEP de La Jarrie,
RESE)

soit par une société privée (La
Saur)

Pour notre distribution

Soit par un organisme public :

Régie de La Rochelle, SIAEP de La
Jarrie, (+ Clavette, Croix-Chapeau,
une partie de Salles-sur-Mer, de
Saint-Médard, de Saint-Christophe),
ou RESE (La Jarne, Saint-Vivien, une
partie de Salles-sur-Mer, de Saint
Médard, de Saint-Christophe...)

Soit pour toutes les autres
communes de la CDA, **attribuées en
délégation de service public à une
société privée, la Saur.** »

Pour notre épuration, service
public pour tout le monde : les
services techniques de la CDA !

Mon très cher Gouttu,

Je t'aime !

Sache que tu es aussi indispensable
à ma vie qu'à celle de tous mes
amis !

Je ne pourrais vivre sans toi !
Toujours, je recherche ta présence :
sous la douche, pour faire la
soupe, même à l'apéro...
Et pourtant je suis parfois un peu
dégouttu...

Ah ! Pourquoi m'es-tu si cher ?

Ah ! Pourquoi es-tu si rare ?

J'ai
répondu :

Je ne suis pas si rare :
 3650000m^3 achetés à
Coulonge rien que pour La
Rochele, et les captages de
Fraïse et de Varaïze
fournissent 2260000m^3 .
Mais c'est vrai, je suis cher !

L'autre
jour, j'ai
reçu une
lettre
d'amour !



En réalité, « l'eau est gratuite, mais pas les tuyaux ! »

Autre réalité, « l'eau paye l'eau ».

Donc ce sont les usagers qui paient « les tuyaux ».

Ta facture d'eau paye donc la totalité des dépenses de l'eau !

Pourquoi suis-je si cher ?

Mon prix comprend, globalement :

Pour les communes de l'ex-syndicat Nord :

- Le coût de ma production à Coulonges (et de mon transport à Aytré) + la rémunération des actionnaires de la Saur.

- Le coût de ma distribution à ton domicile + la rémunération des actionnaires de la Saur.

Pour La Rochelle

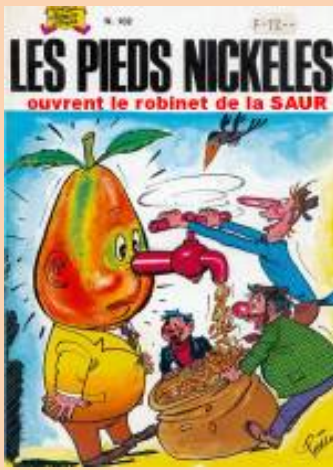
- Le coût de ma production achetée à la Saur à Coulonges (et de mon transport à Aytré) + la rémunération des actionnaires de la Saur.

- Ou le coût de ma production à Fraise et Varaize par la Régie municipale de La Rochelle.

- Le coût de ma distribution à ton domicile.

Pour tout le monde, le coût de mon épuration par les services techniques de la CDA.





Dans mon prix, il y a :

1/ Les taxes dues à l'agence de bassin Loire/Bretagne :

- Préservation des ressources = 0,07€/m³
- lutte contre la pollution = 0,310€/m³
- Modernisation = 0,190€/m³.

2/ La taxe due à l'État :

- La TVA = 5,50%

3/ Le coût de la production (installations de pompage ou de forage et de potabilisation)

4/ Le transport

5/ La distribution et la facturation

6/ Le traitement des eaux usées

7/ Les dividendes des actionnaires de la Saur.



À La Rochelle, en 2013, pour une consommation de 120 m³ annuelle

Distribution = **2,02€/m³** (y compris la location du compteur)

Traitement des eaux usées = **1,87€/m³**

À Périgny, en 2011, pour une consommation de 120 m³ annuelle

Distribution = **2,14€/m³**

Traitement des eaux usées = **1,65€/m³**

Et la santé, ça baigne, Gouttu ? Comment te sens-tu ?



*Dés que je sors à l'air libre, à
Coulange, à Fraise ou à
Varaize, je me sens un peu
nitraté et pour tout dire fort
pollué, à cause de ce qui est
déversé principalement sur les
vignes et les maïs.*

*Heureusement, je suis alors
traité et même ozoné avant de
me faire chlorer dans les
châteaux d'eau. Tout ça n'est
pas extra, mais fort nécessaire
je crois.*

Après traitement, on
obtient donc
officiellement une
« eau d'alimentation
conforme aux
exigences de qualité
en vigueur pour les
paramètres mesurés »

Bien des problèmes
subsistent :
par exemple : teneur en
nitrates,
canalisations en plomb encore
existantes...
Quelle sera la conséquence de
leur remplacement par du PVC
dont on ignore s'il n'est pas
lui-même un facteur de la
baisse de la fertilité
masculine ?

Régie, régie, régie,
régie, régie, régie,
régie, régie, régie,
régie, régie, régie,
régie, régie, régie ...

Dis-moi,
Gouttu, pour
gérer mieux,
que ferais-tu ?

Avec mes amis de CEP 17, nous proposons

Un service public de l'eau sur le territoire de la CDA de La Rochelle, sous la forme d'une **régie intercommunale** qui aurait la compétence de la production, de la distribution et du traitement des eaux usées.

Nous proposons aussi :

Une **tarification sociale** en offrant gratuitement les premiers mètres cubes nécessaires à la vie humaine.

Une tarification progressive suivant la consommation (ceux qui consomment le plus paient le plus).

Une politique dynamique pour favoriser l'**agriculture « bio »** sur les bassins versants.



Pour la gestion publique des services d'eau, nous voulons :

- **Une gouvernance qui soit garante de l'intérêt général**

La gestion par les élus doit être démocratique, et transparente, avec la participation des associations ou organisations représentatives des usagers.

Elle doit être fondée sur l'intérêt général, sur les valeurs de solidarité, d'aménagement du territoire et de cohésion sociale et sur les principes du développement soutenable.

L'optimisation du service et du prix de l'eau doit être soutenue par la recherche constante du meilleur coût global à moyen et à long terme.

- **Que l'argent de l'eau reste à l'eau**

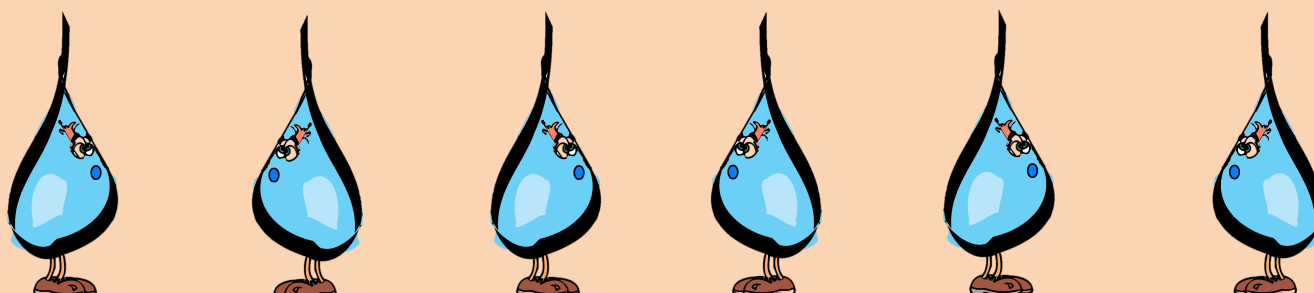
La gestion publique peut seule garantir que le prix acquitté par l'utilisateur soit « le juste prix », à condition d'être suffisamment transparente et démocratique. Les délégations de service public ne donnent pas lieu à une transparence financière suffisante. Les élus devront définir le ou les tarifs de l'eau en fonction d'une politique sociale, environnementale et des investissements à venir. Nous voulons la **gratuité des premiers mètres cubes** indispensables à la vie et une tarification progressive.

- **L'eau et l'assainissement doivent faire l'objet d'une politique commune**

Le morcellement de la gestion des services de l'eau et de l'assainissement fragilise la mise en œuvre des enjeux en matière d'investissement.

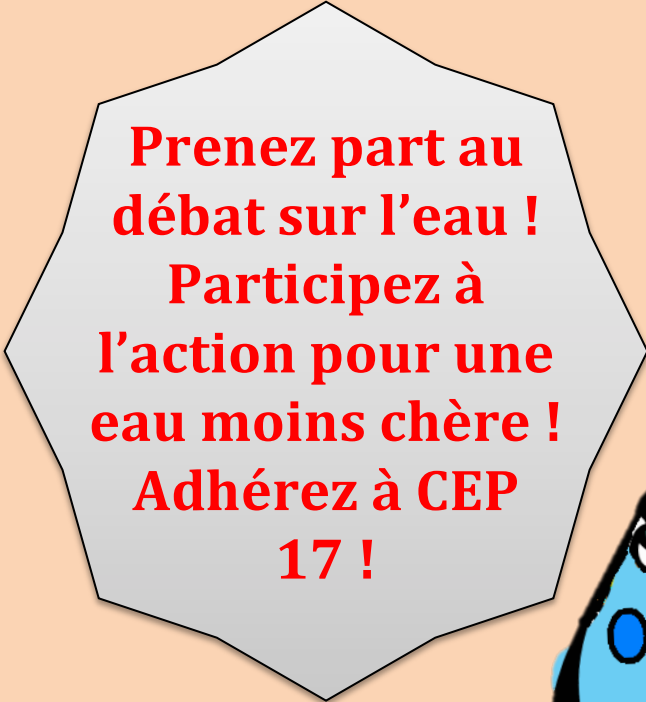
- **Le périmètre doit être soigneusement optimisé**

Il faut faire jouer les effets d'échelle sans compromettre le caractère local de la gouvernance. Ni l'échelle communale (pour les petites communes) ni l'échelle départementale n'apparaissent donc opportunes. Une gestion de proximité avec la population permet aussi de privilégier l'accueil physique et la présence humaine.

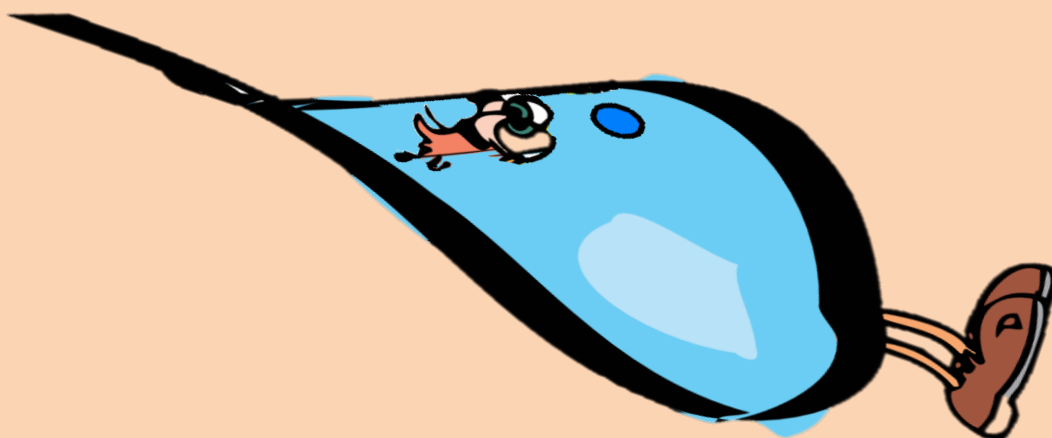




CEP 17



**Prenez part au
débat sur l'eau !
Participez à
l'action pour une
eau moins chère !
Adhérez à CEP
17 !**



cep17@laposte.net



*Texte : Patrick Job
Dessin de Gouttu : Dominique Job*